



SYNDICAT
DES EAUX
D'ÎLE DE
FRANCE

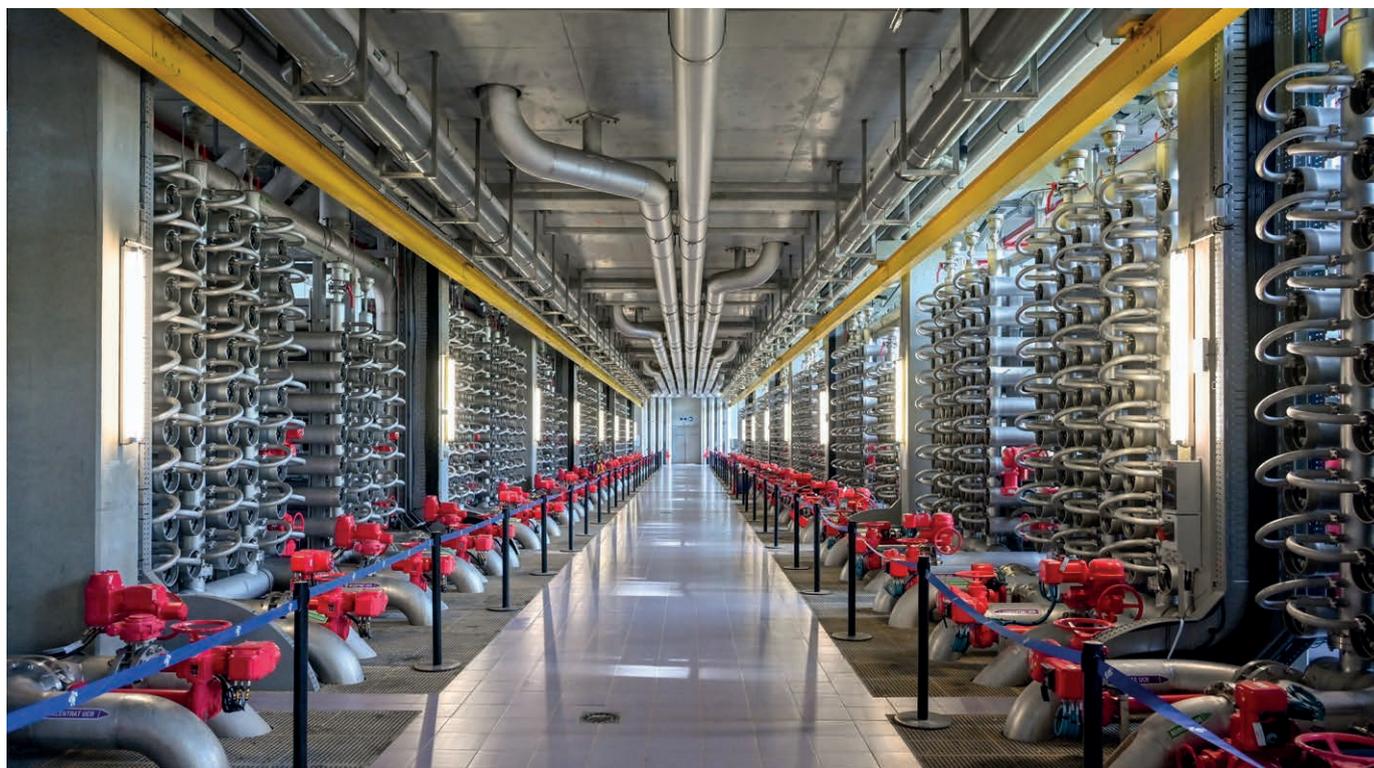
SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

DOSSIER DE PRESSE

25 janvier 2024, usine de Choisy-le-Roi

Attribution du contrat de concession relatif à la gestion du service public de l'eau potable en Île-de-France (1^{er} janvier 2025 - 31 décembre 2036)



La galerie membranaire installée il y a 25 ans à l'usine de Méry-sur-Oise



© Nicolas Fagot / SEDIF



@SyndicatEauxIDF

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis,

Au terme d'un processus soutenu, je sou mets ce 25 janvier 2024 aux membres du Comité syndical l'offre qui présente le plus de concordances avec les objectifs que le Syndicat des Eaux d'Île-de-France s'était fixés.

Les réponses des deux candidats Suez et Veolia – des offres de très haute qualité au regard des enjeux – ont été étudiées et discutées sur la base d'un cahier des charges exigeant. Les raisons qui nous conduisent à proposer de retenir l'offre de Veolia sont détaillés dans ce document. Vous pourrez les retrouver en intégralité sur le site Internet du SEDIF.

Je tiens à remercier ces deux entreprises, fleurons français, et à saluer leur engagement pour répondre aux exigences de qualité et de maîtrise des prix qui ont présidé à notre dialogue concurrentiel.

À compter du 1^{er} janvier 2025, le nouveau concessionnaire sera chargé, pour une durée de 12 ans, de distribuer une eau de qualité inédite à nos 4 millions d'usagers et à de nombreux voisins.

En tant qu'autorité organisatrice, le SEDIF veillera à ce que le service public de l'eau réponde en pionnier aux enjeux sanitaires et environnementaux qu'impose notre siècle.

Croyez à mon entier dévouement!



André SANTINI

Président du Syndicat des Eaux d'Île-de-France
Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Santini', with a horizontal line underneath.



ATTRIBUTION DE LA CONCESSION, FRUIT D'UN TRAVAIL DE 5 ANS

La mise en place d'un nouveau contrat de concession de cette ampleur est une course de fond. En voici les principales étapes.

Il est tout d'abord le fruit d'une étude détaillée et complète qui a été menée depuis 2019 dans le cadre de la « Mission 2023-2024 », avec à sa tête un conseiller maître à la Cour des comptes, visant à évaluer les différents modes de gestion possibles pour le périmètre du SEDIF, qui comporte 133 communes membres et 4 millions d'usagers et au regard des enjeux.

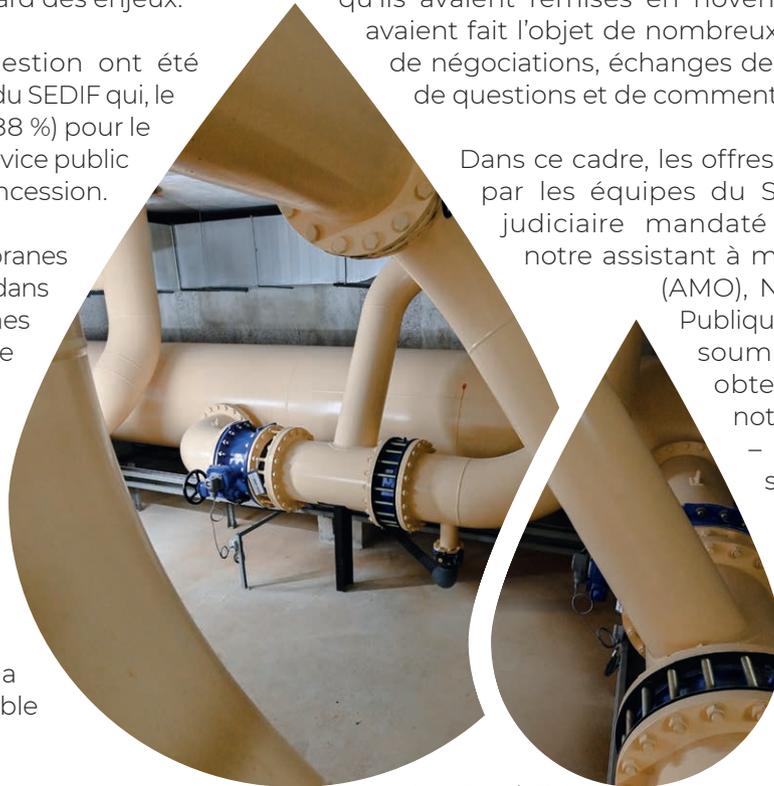
Différentes modalités de gestion ont été proposées au Comité syndical du SEDIF qui, le 27 mai 2021 s'est prononcé (à 88 %) pour le modèle de la délégation de service public sous forme d'un contrat de concession.

Le projet d'installation de membranes de filtration haute performance dans nos deux plus importantes usines de traitement de l'eau avec une technologie appelée Osmose Inverse Basse Pression (OIBP) étant au cœur des exigences du SEDIF pour les années à venir, il a été décidé, sur la base des études menées par le SEDIF, qu'un débat public permettrait d'associer les citoyens à ces réflexions - sur cet investissement et sur la gestion publique de l'eau potable en général.

Ce débat public, mené sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), s'est tenu entre avril et juillet 2023, conduisant à un décalage d'un an le planning initial du SEDIF pour l'attribution de son contrat de concession.

Par ailleurs, en avril dernier, un incident informatique a conduit le SEDIF à devoir interrompre la négociation en cours avec les deux soumissionnaires et à juger leurs propositions sur la base des offres améliorées qu'ils avaient remises en novembre 2022 et qui avaient fait l'objet de nombreux échanges (tours de négociations, échanges de plusieurs milliers de questions et de commentaires).

Dans ce cadre, les offres ont été évaluées par les équipes du SEDIF, un expert judiciaire mandaté à cet effet et notre assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), Naldeo Stratégies Publiques. L'attribution au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale - Veolia - est aujourd'hui soumise à l'approbation du Comité syndical du SEDIF.



© Nicolas Fagot / SEDIF



CHRONOLOGIE DE L'ATTRIBUTION

2019-2021

Travail de recherche, d'analyse et de comparaison des différents modes de gestion

**2022**

31 MARS 2022

Remise des offres initiales par les deux candidats

AVRIL – MI-JUIN 2022

Analyse détaillée des offres

27 JUIN – 8 JUILLET 2022

Séances de négociations, puis demande aux candidats d'offres améliorées sur la base des négociations intervenues et de l'ordre de 1800 questions posées à chaque candidat en vue d'une amélioration de leurs propositions

7 SEPTEMBRE 2022

Suite à la saisine du SEDIF et de RTE, la CNDP décide d'organiser un débat public sur le projet de filtration membranaire haute performance

18 NOVEMBRE 2022

Les deux candidats déposent une nouvelle offre dite « améliorée »

**2021**

27 MAI 2021

Le Comité syndical choisit la délégation de service public sous forme d'un contrat de concession – à 88 %

2 JUIN 2021

Publication de l'appel à concurrence

6 JUILLET 2021

Réception de deux candidatures, Suez et Veolia, jugées recevables

2023

20 AVRIL 2023 – 20 JUILLET 2023

Débat public sur le projet de filtration membranaire haute performance

17 OCTOBRE 2023

Suite au dysfonctionnement informatique survenu au printemps 2023, il est décidé, pour éviter une distorsion de concurrence, que les offres seront jugées au regard des offres améliorées de novembre 2022. Cette décision est validée le 29 novembre 2023 par le Tribunal administratif de Paris (pourvoi en attente de jugement devant le Conseil d'État)

16 NOVEMBRE 2023

Le Comité syndical approuve la poursuite du projet « Vers une eau pure » suite au débat public et l'engagement d'actions complémentaires pour l'enrichir

2024

25 JANVIER 2024

Le choix du concessionnaire est soumis à l'approbation du Comité syndical



LES ENJEUX DU PLUS GRAND SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE FRANCE

Après avoir engagé une démarche active, notamment lors de la décennie 2011-2020, avec des actions structurantes menées soit par ses services, soit par l'intermédiaire de son délégataire dans le cadre contractuel en place depuis le 1^{er} janvier 2011, le SEDIF souhaite amplifier son action dans les décennies à venir, pour répondre à la fois à une demande sociétale forte sur **le plan sanitaire et de la qualité de service**, à des **exigences environnementales croissantes** et à **la nécessité de maintenir son patrimoine – dont il est propriétaire à 100 % – à un haut niveau de performance.**

Voici les enjeux qui guident la stratégie du service de l'eau :

- À bien public comme l'eau, service public,
- Anticiper la qualité et le service de l'eau de demain,
- Disposer, par une gestion responsable, d'un patrimoine durable et innovant,
- Un acteur engagé dans les enjeux environnementaux et sociétaux.



Vue aérienne de l'usine de Méry-sur-Oise

© Nicolas Fagot / SEDIF

Ces orientations doivent trouver leur traduction dans des actions stratégiques et opérationnelles au bénéfice des usagers, dans un cadre maîtrisé, calé sur une politique tarifaire équilibrée, sous une gouvernance du SEDIF renforcée, en visant en permanence un niveau d'excellence du service à l'utilisateur ainsi qu'une maîtrise au plus juste du prix de l'eau et de la rémunération de son concessionnaire.



Les réservoirs de Villepinte





À BIEN PUBLIC COMME L'EAU, SERVICE PUBLIC

- Réaffirmer le rôle d'autorité organisatrice du SEDIF et valoriser ses actions
- Renforcer la gouvernance du service au regard des enjeux locaux en impliquant les différentes parties prenantes
- Maîtriser les données du service pour un pilotage stratégique ajusté



DISPOSER, PAR UNE GESTION RESPONSABLE, D'UN PATRIMOINE DURABLE ET INNOVANT

- Maintenir un haut niveau de rendement de réseau (plus de 90 % aujourd'hui)
- Assurer la sûreté et la continuité du service
- Investir pour un patrimoine pérennisé et modernisé



ANTICIPER LA QUALITÉ ET LE SERVICE DE L'EAU DE DEMAIN

- Garantir et conforter la qualité de l'eau distribuée, vers une « Eau pure sans chlore et sans calcaire »
- Améliorer la relation usagers et assurer une politique tarifaire équilibrée et adaptée
- Affirmer le service de l'eau comme un acteur de la ville intelligente



UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX

- Préserver durablement la ressource et s'adapter au changement climatique
- Poursuivre les engagements et actions en faveur de la transition écologique et énergétique
- Contribuer à garantir l'accès de tous à l'eau



DÉLIVRER AUX USAGERS UN SERVICE DE HAUTE QUALITÉ

La qualité du service aux abonnés et aux usagers est le premier objectif du SEDIF. Il entend poursuivre sa politique de suivi attentionné de la qualité de service, pour tous, y compris les plus démunis, et mettre à

profit à cet effet les technologies du numérique. Une marque unique sera également mise en place, sur proposition du SEDIF.

ACTIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Le SEDIF inscrit en permanence son action dans une perspective de durabilité, aux plans environnemental, sociétal, financier et sanitaire, en assumant ses responsabilités sans compromettre les générations futures. Il prend ainsi pleinement sa part dans la transition écologique.

Trois axes de développement répondant à ces enjeux sont à souligner :

- **le projet pionnier « Vers une eau pure, sans chlore et sans calcaire »**, en utilisant les technologies membranaires, dont nécessairement l'Osiose Inverse Basse Pression (OIBP),
- **le défi numérique**, à travers une digitalisation accrue du service au bénéfice des usagers et le développement de technologies numériques,
- **la transition écologique**, dans la totalité de ses composantes environnementales et sociétales.

EN CHIFFRES : UNE PROCÉDURE D'ENVERGURE

PHASE 1

246 jours pour élaborer l'offre initiale, au cours desquels le SEDIF a répondu à **1542 questions** des deux soumissionnaires permettant de réaliser **57 mémos** portant sur tous les volets du futur contrat de concession.

PHASE 2

Puis pour améliorer les offres, pendant un délai de **120 jours**, le SEDIF a posé aux soumissionnaires respectivement **1705 et 1964 questions** et commentaires écrits, les plaçant ainsi en position d'améliorer leurs propositions en pleine connaissance de cause.

Le contrat fait 24 volumes, soit **30 kg**.

Il représente **336 pages** auxquelles on ajoute plus de **8 920 pages d'annexes**.



L'OFFRE DE VEOLIA PRÉSENTE LE MEILLEUR AVANTAGE ÉCONOMIQUE GLOBAL

Le résultat de l'analyse des offres conduit au constat que l'offre de la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux présente le meilleur avantage économique global pour l'autorité concédante.

Cette offre obtient en effet la meilleure note globale au regard des critères pondérés de jugement des offres prévus dans le règlement de consultation (à savoir les critères « Économie du service, tarification » pour 35 %, « Travaux OIBP et autres opérations » pour 25 %, « Gestion technique du service, système d'information, développement durable, recherche et innovation » pour 15 %, « Risques supportés et engagements proposés » pour 10 %, « Qualité du service rendu à l'utilisateur » pour 10 %, et « Gouvernance et ressources humaines » pour 5 %).

Au regard des enjeux du SEDIF, il apparaît que s'agissant de l'objectif visant à « assurer une politique tarifaire équilibrée adaptée », l'offre de Veolia présente un net avantage d'un point de vue tarifaire (part délégataire).

Par ailleurs et concernant cette fois l'objectif visant à « Garantir et conforter la qualité de l'eau distribuée, « Vers une eau pure sans chlore et sans calcaire », l'offre de Veolia se distingue également sur le plan des travaux OIBP (unités de filtration membranaires sur les usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne) comme étant plus performante.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical de retenir l'offre de la société Veolia Eau – Compagnie générale des Eaux.

Cette offre se caractérise par les principaux atouts suivants :

- **Une baisse du tarif par rapport au prix actuel** : la part délégataire de la facture 120 m³ exprimée en valeur au 1^{er} janvier 2024, sera inférieure de plus de 6 % par rapport à son niveau au dernier trimestre 2023.
- **La mise en œuvre d'unités de filtration membranaire incluant des membranes d'osmose inverse basse pression** sur les deux usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne, qui permettent de traiter la totalité du débit des usines jusqu'à 400 000 m³/jour par usine, de réduire la teneur en calcaire (évitant l'entartrage des équipements en aval), d'abattre près de 80 % des micropolluants, taux très élevé seulement possible par les techniques d'OIBP et d'aller vers une eau sans chlore.
- **Un rendement de réseau supérieur à 93 % à partir de 2028** inclus, très au-delà du rendement actuel de 90,44 %, grâce notamment à la **pose de plus de 10 000 capteurs de fuite sur le réseau**.
- **Des investissements du concessionnaire accrus par rapport au contrat actuel pour le maintien en excellent état du patrimoine du service** (plus de 270 M€ de renouvellement des équipements et réhabilitation d'installations – hors réseau – sur la durée de la délégation contre environ 120 M€ dans le contrat actuel sur 12 ans).



- **La refonte du télélevé** avec une redondance de transmission des signaux favorable à un haut niveau de fiabilité, permettant un saut qualitatif par rapport à aujourd'hui dans l'usage des volumes télélevés (alertes surconsommation plus fiables, analyse précise des consommations, suivi quotidien du rendement de réseau).
- **Un taux de satisfaction du service client par les usagers** (indicateur Csat = Customer Satisfaction) de 85 % sur les années 2024 à 2028, puis au minimum de 88 % sur les années qui suivent.
- **Un volet social avec notamment l'accompagnement par l'équipe Eau Solidaire** du délégataire de 500 copropriétés en difficulté chaque année représentant environ 30 000 foyers.
- **Une empreinte environnementale positive** à compter de 2030 comprenant 4 composantes (carbone, eau, matériaux et biodiversité), au-delà du « zéro carbone » aujourd'hui en place, avec un volet « hydrogène » pour les véhicules, dont des poids lourds.
- **Un plan de communication OIBP** très développé et complet avec un espace ludo-pédagogique de 400 m² à l'usine de Neuilly-sur-Marne et une salle immersive.

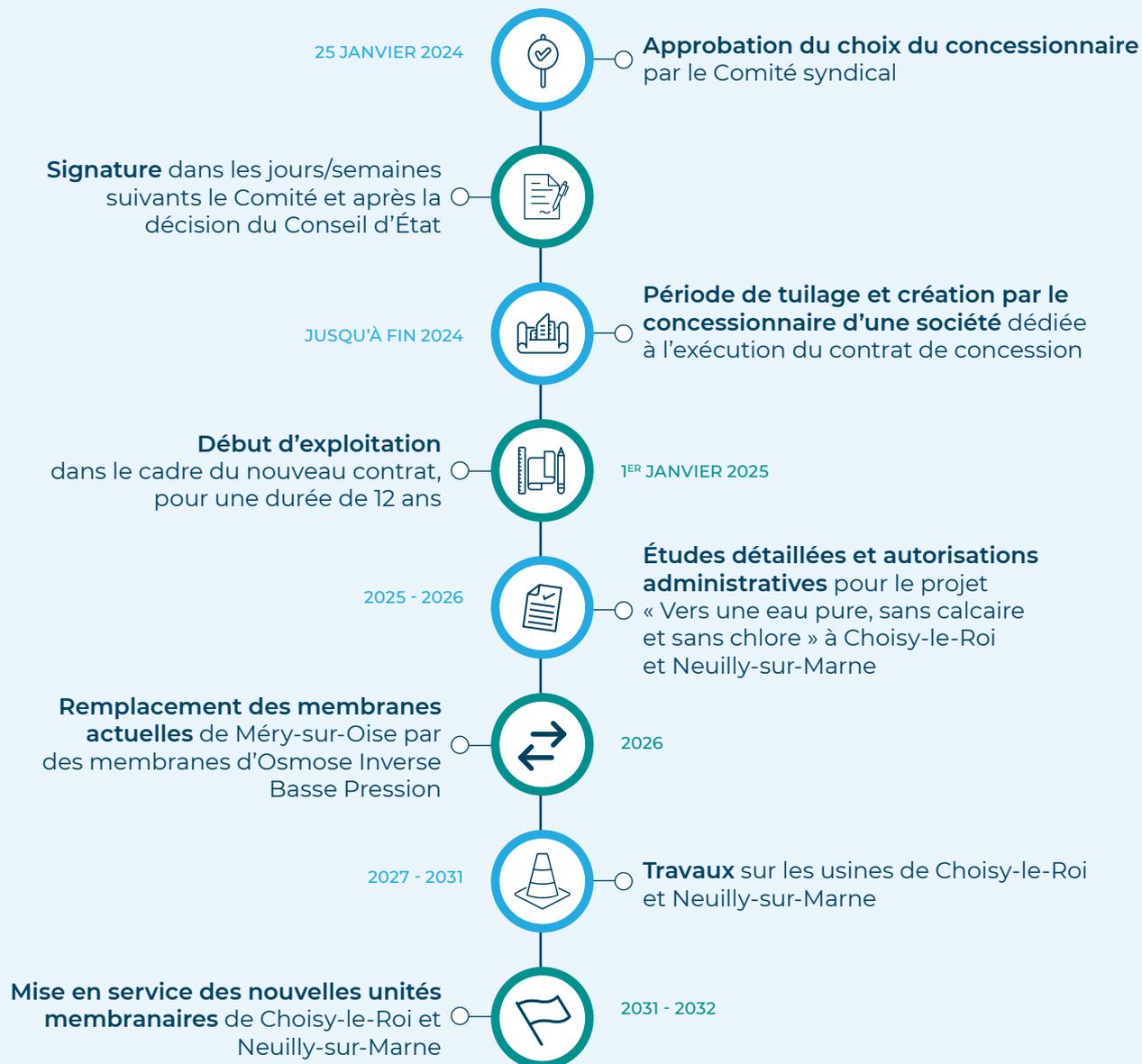
© Nicolas Fagot / SEDJF



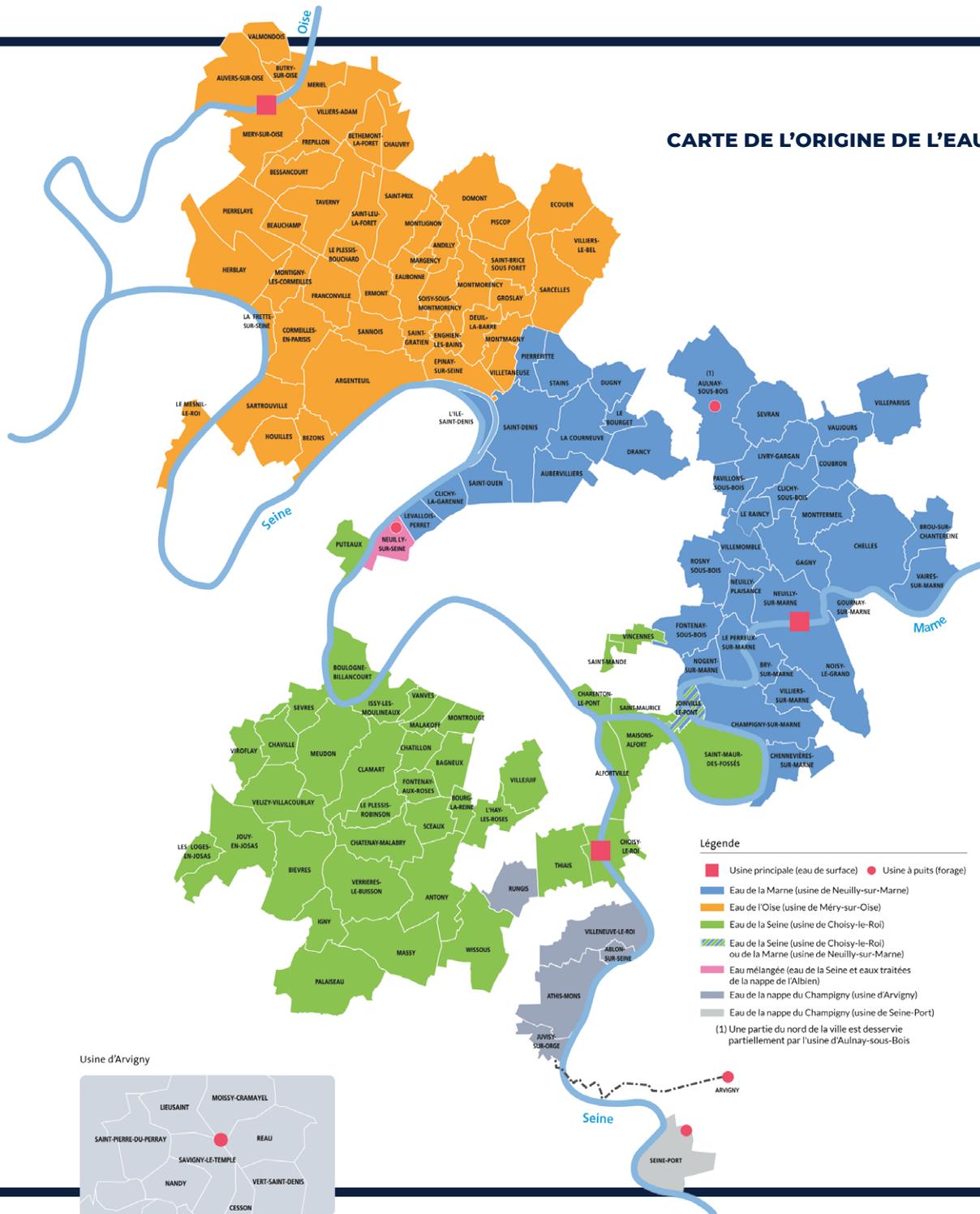
Usine de Neuilly-sur-Marne



LES ÉTAPES À VENIR



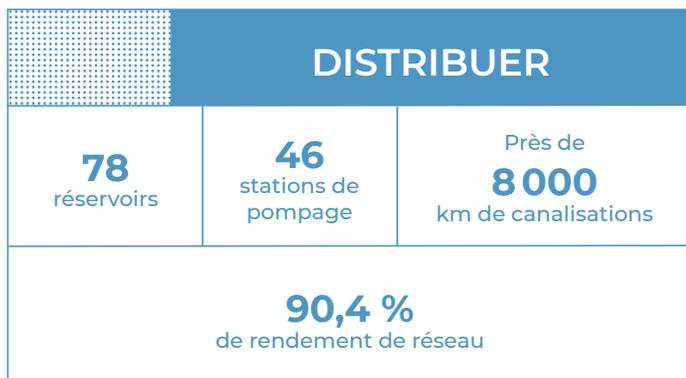
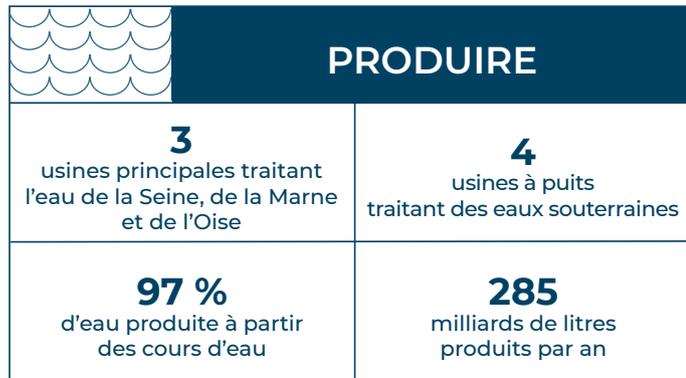
CARTE DE L'ORIGINE DE L'EAU



Usine d'Arvigny



NOS MISSIONS



À PROPOS

SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) regroupe 133 communes de la région parisienne et assure la desserte en eau potable de plus de 4 millions de Franciliens. Ses usines principales, situées sur les grands cours d'eau franciliens (Seine, Marne, Oise), produisent quotidiennement plus de 740 000 mètres cubes et figurent parmi les plus performantes du monde. Son réseau de canalisations couvre 8 000 kilomètres, soit la distance Paris-Pékin. Le SEDIF est présidé par André Santini, ancien ministre, Vice-président de la Métropole du Grand Paris et Maire d'Issy-les-Moulineaux.

www.sedif.com


CONTACT PRESSE

Guillaume de STORDEUR
01 53 45 42 13 / 06 27 26 50 16
g.destordeur@sedif.com

